

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992 - 1993

---

Annexe au procès verbal de la séance du 24 novembre 1992.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1993* **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME XXIII

**TERRITOIRES D'OUTRE-MER**

Par M. Pierre LACOUR,

Senateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, *président* ; Philippe François, Henri Revol, Robert Laucournet, Jean Huchon, *vice-présidents* ; William Chervy, Francisque Collomb, Jean-Paul Emin, François Gerbaud, Louis Minetti, *secrétaires* ; Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, Gérard César, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Jean Delaneau, Jean-Pierre Demerliat, Rodolphe Désiré, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, André Fosset, Aubert Garcia, Charles Ginesy, Jean Grandon, Georges Gruillot, Mme Anne Heinis, MM. Rémi Herment, Bernard Hugo, Roger Husson, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Jean-François Le Grand, Charles Edmond Lenglet, Felix Leyzour, Maurice Lombard, René Marques, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Gérard Miquel, Louis Moinard, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Albert Pen, Jean Pépin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Paul Raoult, Jean-Marie Rausch, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 2931, 2945 (annexe n° 9) et 2949 (tome II).

Sénat : 55 et 56 (annexe n° 6) (1992-1993).

## SOMMAIRE

---

	<u>Pages</u>
<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>CHAPITRE PREMIER : L'évolution des crédits</b> .....	5
<b>I. LES CRÉDITS DU MINISTÈRE</b> .....	5
<b>II. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DU DÉVELOPPEMENT</b> .....	6
<b>A. LE FIDES</b> .....	6
<b>B. LES ACTIONS SPÉCIFIQUES CONDUITES EN NOUVELLE-CALÉDONIE</b> .....	8
<b>C. LA RECHERCHE</b> .....	9
<b>D. LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ</b> .....	10
<b>III. L'ENSEMBLE DES CRÉDITS CONSACRÉS AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER</b> .....	10
<b>A. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE</b> .....	11
<b>B. LA VENTILATION PAR MINISTÈRE</b> .....	11
<b>C. LA VENTILATION PAR TERRITOIRE</b> .....	13
<b>CHAPITRE II : L'évolution économique dans les territoires d'outre-mer</b> .....	15
<b>A. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE</b> .....	15
<b>B. L'ÉCONOMIE POLYNÉSIENNE EN 1991</b> .....	16
<b>C. L'ÉCONOMIE NÉO-CALÉDONNIENNE EN 1991</b> .....	18
<b>CONCLUSION</b> .....	20

Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder l'examen des crédits inscrits au budget des DOM-TOM et de présenter rapidement l'évolution économique des principaux territoires d'outre-mer au cours de l'année écoulée, votre rapporteur tient à réaffirmer qu'à ses yeux, les efforts consentis en faveur de l'outre-mer sont largement justifiés par l'intérêt stratégique, économique et culturel de notre présence outre-mer, et tout particulièrement dans le Pacifique.

Cette présence française, outre qu'elle est réclamée par les populations, est justifiée, en premier lieu, par l'intérêt stratégique que représentent pour nos forces ces territoires, qui sont autant de points permettant d'assurer une logistique nécessaire pour sauvegarder nos intérêts et affirmer notre rang de puissance mondiale.

Il faut, par ailleurs, prendre conscience qu'aujourd'hui les échanges commerciaux dans l'aire du Pacifique ont dépassé ceux de l'ensemble atlantique et que le centre de gravité de l'économie mondiale a basculé vers le Pacifique.

Il est donc de l'intérêt bien compris de la France, mais aussi de l'Europe, de renforcer leur présence dans une aire géographique dont il apparaît aujourd'hui qu'elle sera la zone économique dominante de demain.

En matière maritime, faut-il rappeler que les quelques 7 millions de km<sup>2</sup> de la zone économique exclusive donne à notre pays la maîtrise du troisième domaine maritime mondial et présente un atout économique considérable : richesses halieutiques, possibilités d'exploitation des fonds sous-marins, richesses minières ?

Votre commission est convaincue que notre présence dans cette région Pacifique, dynamique et d'un niveau de développement élevé, doit permettre à notre pays d'être associé à l'émergence de ce nouveau pôle mondial. D'autant plus que, depuis la mise en oeuvre des accords de Matignon, les relations de la France avec les pays de la zone ont pris une nouvelle orientation, marquée par une meilleure compréhension des buts poursuivis par notre pays.

L'ambition politique et la raison économique s'accordent donc pour faire des territoires d'outre-mer l'un des socles du dynamisme national au centre du nouveau monde que dessinent les évolutions en cours.

Les actions nécessaires que mène déjà la France pour favoriser le développement de ces territoires doivent par conséquent être fermement poursuivies, dans le cadre d'une politique de développement qui permettra à notre pays de maintenir sa présence et d'accroître son rayonnement dans ces régions.

## CHAPITRE PREMIER

### L'évolution des crédits

#### I. LES CRÉDITS DU MINISTÈRE

Les crédits figurant au budget des DOM-TOM s'élèvent, pour 1993, à plus de 2,3 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, soit une augmentation de 6,3 %.

En moyens d'engagement (D.O. + A.P.), en revanche, ils diminuent de 2,4 %.

Comme l'illustre le tableau ci-après, cette évolution s'explique par :

- la légère diminution des dépenses ordinaires (1.214 millions de francs, - 0,8 %);

- la diminution sensible des autorisations de programme (1.223 millions de francs, - 3,8 %);

- mais la forte progression des crédits de paiement (1.122 millions de francs, + 15,2 %).

Selon le ministère :

*«La stabilisation relative des autorisations de programme en 1993, compensée par un net accroissement des crédits de paiement, devrait réduire l'écart constaté depuis 1990 entre les autorisations de programme ouvertes et les crédits de paiement disponibles par suite des gels et des annulations de crédits intervenus dans le cadre des exercices de régulation budgétaire en 1990 et 1991.»*

	1992	1993	EVOLUTION en %
Dépenses ordinaires	1.224	1.214	- 0,8
Dépenses en capital			
- A.P.	1.272	1.223	- 3,8
- C.P.	974	1.122	+ 15,2
Moyens de paiement			
- D.O. + C.P.	2.198	2.336	+ 6,3
Moyens d'engagement			
D.O. + A.P.	2.496	2.437	- 2,4

## II. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DU DÉVELOPPEMENT

### A. LE FIDES

Le champ d'intervention du FIDES correspond aux territoires d'Outre-mer (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Terres australes et antarctiques françaises) et aux îles françaises de l'Océan indien. Ce fonds comprend deux sections : la section générale, dont les crédits sont répartis par programme ou par opération par le Comité directeur du fonds, et la section des territoires, dont la gestion est déconcentrée.

Pour 1993, le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'Outre-mer (FIDES) progresse, pour sa section générale, mais régresse pour sa section des territoires.

## CRÉDITS DU FIDES

*(En millions de francs)*

	1992	1993	EVOLUTION 1993/1992 (En %)
68.90 Section générale			
- C.P.	131,5	155,4	+ 18,2
- A.P.	160,7	186	+ 15,7
68.92 Section des territoires			
- C.P.	25	20	- 20
- A.P.	26	20	- 23,1
TOTAL	156,5	175,4	+ 12,1
- C.P.			
- A.P.	186,7	206	+ 10,3

La progression des crédits de la section générale permettra de faire face, en 1993, aux engagements pris par l'Etat et qui concernent :

- le logement social en Polynésie (40 millions de francs) ;
- le programme d'acquisition de terres par l'ADRAF (agence de développement rural et d'aménagement foncier) en Nouvelle-Calédonie (18 millions de francs) ;
- le développement de Wallis et Futuna, avec une enveloppe de 20 millions de francs, réservée au programme d'équipements du territoire ;
- le soutien, traditionnel, au Fonds d'aménagement et de développement des îles (FADEP) en Polynésie, dans le cadre d'un programme d'accompagnement de micro-projets de développement et de la réalisation d'équipements publics. A ces aides, viendront s'ajouter les dotations consacrées à l'équipement des communes ;
- le développement des équipements existants dans les terres australes et antarctiques françaises (TAAF), ainsi que les îles françaises de l'Océan indien.

En dépit de sa régression, les crédits de la section territoriale devraient permettre d'assurer le financement d'opérations et de programmes d'investissements dont le contenu est arrêté par les assemblées des territoires et par les provinces de Nouvelle-Calédonie.

## B. LES ACTIONS SPÉCIFIQUES CONDUITES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les crédits consacrés aux actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie sont en progression sensible, avec une dotation en crédits de paiement de 307,5 millions de francs (+ 25 %) et en autorisations de programme de 355 millions de francs (+ 7,6 %). Ces crédits autoriseront le financement de la première tranche annuelle des engagements pris au titre de la nouvelle génération des contrats de développement Etat-Provinces et de la convention Etat-Territoire.

La loi du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1988 avait, en effet, prévu la signature de deux « générations » successives de contrats de développement passés entre l'Etat et chacune des trois provinces du territoire.

La première génération de ces contrats couvrait la période 1990 à 1992. La seconde génération de contrats, dont la signature pourrait intervenir d'ici à la fin de l'année, s'étendra sur la période 1993-1997.

Les principaux objectifs de ces contrats en cours de négociation concernent la formation des hommes, le rééquilibrage et le développement économique du territoire, notamment par son désenclavement interne, le développement des équipements sanitaires et sociaux, ainsi que la promotion des cultures locales.

On estime à environ 300 millions de francs la participation financière de l'Etat pour 1993, dont les deux tiers proviendront du ministère des DOM-TOM.

En outre, parallèlement aux contrats de développement, un contrat de ville concernant Nouméa est en cours de préparation.

Ce contrat de cinq ans bénéficiera d'une contribution du ministère des DOM-TOM de 20 millions de francs, en 1993, hors

construction de logement social, complété par un cofinancement des autres départements ministériels concernés.

### C. LA RECHERCHE

L'effort de recherche scientifique ou technologique est un appui indispensable au développement de l'Outre-mer.

Il revêt d'ailleurs une importance toute particulière dans les TOM : la principale activité dans le territoire des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) est la recherche scientifique. Celle-ci touche le domaine terrestre (biologie, climatologie, glaciologie...) comme le domaine marin (océanologie biologique et physique...) et s'étend de la recherche la plus fondamentale (fonctionnement de l'atmosphère, ozone...) à la recherche appliquée (élevage des saumons).

En 1992, a été créé, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), l'Institut français pour la recherche et la technologie polaires réunissant, outre les ministères de la Recherche et du Développement et le ministère des DOM-TOM, le territoire des TAAF, le C.N.R.S., le CNES, l'IFREMER et la Direction de la météorologie nationale.

La mission de l'Institut est de réaliser ou de coordonner l'effort de recherche dans les zones polaires et sub-polaires. Le territoire des TAAF, lié par convention à l'Institut, assure, outre sa mission de souveraineté, la mise en oeuvre des moyens logistiques nécessaires à la réalisation de programmes de recherche polaire.

La dotation de fonctionnement de la recherche polaire (38,20 millions de francs) augmente de 9 % par rapport à la loi de finances initiale de 1992. La dotation d'investissement (38 millions de francs en A.P., 32,46 millions de francs en C.P.) augmente de 15 % en A.P. et de 25 % en C.P., ce qui permettra de respecter les délais de réalisation de la future station du dôme Concorde en Antarctique.

Sur ce point, votre rapporteur se félicite qu'en dépit du report d'une partie des travaux prévus en 1991-1992, la piste de Terre-Adélie puisse accueillir, selon les informations dont il dispose, un premier vol inaugural à la fin de février 1993.

#### D. LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ

Le service militaire adapté (S.M.A.), créé en 1961 aux Antilles-Guyane, a été progressivement étendu à l'ensemble des Départements et Territoires d'Outre-mer (Réunion en 1965, Nouvelle-Calédonie en 1986, Mayotte en 1988, Polynésie française en 1989).

Il est un des éléments du développement économique de l'Outre-mer. Il prépare les appelés à une meilleure insertion dans la vie active, en leur apportant une formation professionnelle (métiers du bâtiment, travaux publics, agriculture, pêche en mer, métiers du bois, conduite et réparation d'automobiles et d'engins) et en les employant pour la mise en valeur des départements et territoires d'Outre-mer, dans des chantiers-école réalisés dans le cadre de la formation professionnelle «travaux publics» ou «bâtiment», au bénéfice des collectivités locales.

S'agissant des TOM, pour 1993, le budget permettra au S.M.A. de poursuivre, conformément à l'engagement pris dans le cadre des contrats de développement, son extension en Nouvelle-Calédonie, sur le site de Koné (province Nord), par la mise en place des infrastructures nécessaires à l'implantation d'une deuxième section de stagiaires en formation.

### III. L'ENSEMBLE DES CRÉDITS CONSACRÉS AUX TERRITOIRES D'OUTRE MER

L'analyse des crédits inscrits au seul budget du ministère des DOM-TOM est insuffisante pour mesurer l'effort financier que la collectivité nationale consacre aux territoires d'outre mer.

Le «jaune budgétaire», fournissant l'état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux territoires d'outre mer, permet une approche moins restrictive.

## A. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE

L'ensemble des dépenses civiles et militaires bénéficiant aux TOM passent de 8 784 millions de francs en 1992 à 9 121 millions de francs pour 1993, soit une augmentation de 3,8 %.

Les dépenses civiles (6 417 millions de francs en 1993, + 3,7 %) représentent un peu plus de 70 % de cet ensemble ; les dépenses militaires un peu moins de 30 % (2 704 millions de francs en 1993, + 4,2 %).

## B. LA VENTILATION PAR MINISTÈRE

Au sein de l'ensemble de ces crédits, les crédits du ministère des DOM-TOM représentent 10,7 %, soit légèrement plus que les crédits des forces terrestres (836 millions de francs) et légèrement moins que les crédits de la section marine du ministère de la défense (1 168 millions de francs).

Les crédits civils les plus importants proviennent de l'Éducation nationale (2 770 millions de francs, + 1,4 %) soit 29,6 % de l'ensemble, suivie du ministère de l'intérieur et de la sécurité publique.

	1992			Prévisions 1993		
	Gestion des services	Crédits affectés	Total	Gestion des services	Crédits affectés	Total
<b>I. DÉPENSES CIVILES</b>						
Affaires sociales et santé.....	.	239,873	239,873	.	283,712	283,712
Agriculture et forêt.....	.	86,404	86,404	.	83,899	83,899
Anciens combattants.....	0,240	55,930	56,170	0,348	58,036	58,384
Charges communes.....	.	639,604	639,604	.	676,061	676,061
Commerce et artisanat.....	.	0,300	0,300	.	0,300	0,300
Départements et Territoires d'Outre-mer	85,622	823,824	909,446	90,272	888,816	979,088
Education nationale et culture:						
1. Enseignement scolaire.....	6,240	2,660,927	2,667,167	6,476	2,698,838	2,705,314
Education nationale et culture:						
2. Enseignement Supérieur.....	0,296	95,997	96,293	0,307	64,737	65,044
Education nationale et culture: II.						
Culture.....	.	21,108	21,108	.	20,600	20,600
Environnement.....	.	2,366	2,366	.	0,880	0,880
Equipement, logement et transports:						
— I. Urbanisme, Logement et Services communs.....	.	27,857	27,857	.	30,951	30,951
Equipement, logement et transports:						
— I. Transports terrestres.....	.	1,170	1,170	.	1,170	1,170
Equipement, logement et transports:						
— 2. Routes.....	.	39,498	39,498	.	65,300	65,300
Equipement, logement et transports:						
— III. Météorologie.....	0,40	55,700	55,740	0,39	57,140	57,179
Equipement, logement et transports:						
— IV. Mer.....	3,441	2,870	6,311	3,449	3,461	6,910
Industrie.....	.	1,784	1,784	.	1,885	1,885
Intérieur et sécurité publique.....	0,311	814,402	814,713	0,257	822,691	822,948
Jeunesse et Sports.....	.	14,893	14,893	.	19,376	19,376
Justice.....	.	96,771	96,771	.	94,807	94,807
Postes et télécommunications.....	.	9,500	9,500	.	1,500	1,500
Recherche et espace.....	.	66,790	66,790	.	70,090	70,090
Services financiers.....	.	129,824	129,824	.	131,585	131,585
Travail, emploi et formation professionnelle.....	0,270	38,333	38,603	0,317	39,339	39,656
Budget annexe de l'aviation civile.....	3,958	162,465	166,423	4,093	196,282	200,375
<b>Totaux (I).....</b>	<b>100,418</b>	<b>6,088,190</b>	<b>6,188,608</b>	<b>105,558</b>	<b>6,311,456</b>	<b>6,417,014</b>
<b>II. DÉPENSES MILITAIRES</b>						
Affaires sociales et santé.....	.	.	.	.	.	.
Equipement, logement et transports:						
— IV. Mer.....	.	.	.	.	.	.
Départements et Territoires d'Outre-mer	.	42,933	42,933	.	54,172	54,172
Défense. — Section Commune.....	0,421	84,093	84,514	0,421	99,884	100,305
Défense. — Section Air.....	.	175,311	175,311	.	183,238	183,238
Défense. — Section Forces Terrestres.	36,454	784,051	820,505	37,110	798,724	835,834
Défense. — Section Marine.....	.	1,127,343	1,127,343	.	1,167,858	1,167,858
Défense. — Section Gendarmerie.....	.	344,690	344,690	.	362,616	362,616
<b>Totaux (II).....</b>	<b>36,875</b>	<b>2,558,421</b>	<b>2,595,296</b>	<b>37,531</b>	<b>2,666,492</b>	<b>2,704,023</b>
<b>Totaux généraux (I) + (II).....</b>	<b>137,293</b>	<b>8,646,611</b>	<b>8,783,904</b>	<b>143,089</b>	<b>8,977,948</b>	<b>9,121,037</b>

en millions de francs

### C. LA VENTILATION PAR TERRITOIRE

Le tableau ci-après fait apparaître que le premier territoire bénéficiaire est la Polynésie (53,4 %) suivi de la Nouvelle Calédonie (42 %).

#### VENTILATION PAR TERRITOIRE (DO + CP)

	Nouvelle Calédonie	Wallis et Futuna	Polynésie	TAAF
Dépenses civiles	2 887	250	2 921	146
Dépenses militaires	840	2	1 815	8
TOTAL	3 727	252	4 737	154
Part dans l'ensemble (8 870)	42 %	2,8 %	53,4 %	1,7 %

*en millions de francs*

## CHAPITRE II

### L'évolution économique dans les territoires d'outre-mer

#### A. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE

En 1991, l'activité économique des territoires d'outre-mer s'est inscrite dans un contexte international de récession. Cependant, sur le plan interne, on observe un accroissement sensible de la consommation.

Le pouvoir d'achat a globalement progressé, sous l'effet conjugué d'une revalorisation des salaires conventionnels et du salaire minimum garanti, et d'une augmentation des prix modérée, sauf en Nouvelle-Calédonie où la hausse de l'indice des prix a été la plus élevée : + 4,4 %. La consommation des ménages en a bénéficié, stimulée par ailleurs par la forte croissance des crédits bancaires. Le déséquilibre des échanges commerciaux s'est globalement accentué, en raison de la contraction des exportations (en valeur, - 6 % en Nouvelle-Calédonie) et d'une augmentation des importations. La Polynésie française est le seul territoire à enregistrer une forte progression de ses exportations, grâce aux recettes de l'huile de coprah et des perles de culture.

Les différents secteurs d'activité ont évolué de manière contrastée. On peut relever en Nouvelle-Calédonie les bons résultats de l'élevage (qui se double d'une forte réduction des importations de viande) et du secteur minier malgré l'évolution défavorable des cours du nickel sur le marché mondial : la production ainsi que les exportations de minerai ont fortement progressé. En Polynésie française, malgré la reconduction en 1991 des mesures destinées à régénérer les cocoteraies, la production de coprah a baissé de 20 % par rapport à 1990. La production de monoï, aujourd'hui protégée par une appellation d'origine contrôlée, constitue une des seules issues pour cette activité traditionnelle.

L'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics est restée soutenue. En Polynésie française, la croissance des crédits à l'habitat a contribué au maintien de l'activité dans les branches de gros et de second oeuvre.

Cependant l'activité touristique dans les territoires du Pacifique connaît des difficultés : la fréquentation s'est notablement infléchie, en Polynésie (11 500 visiteurs de moins qu'en 1990) comme en Nouvelle-Calédonie (3 500 visiteurs de moins), malgré les efforts de promotion et le développement des structures d'accueil.

### B. L'ÉCONOMIE POLYNÉSIENNE EN 1991

En 1991, l'économie de la Polynésie française a subi un certain nombre de perturbations même si leurs effets ont été atténués grâce au niveau élevé de la consommation, soutenue par les transferts financiers élevés en provenance de France métropolitaine et par l'accroissement des crédits bancaires.

L'activité économique de la Polynésie française a, en effet, été affectée en début d'année par le déclenchement des hostilités dans le golfe Persique entraînant la désaffection des touristes, notamment nord-américains.

Le secteur du tourisme emploie 8 % de la population du territoire et contribue pour 5 % à la formation du P.I.B.

On assiste depuis plusieurs années à une diminution préoccupante de la fréquentation touristique.

	1987	1988	1989	1990	1991
Nombre de touristes	142.820	135.837	139.705	132.361	120.938
Variations annuelles	- 11 %	- 5 %	+ 3 %	- 5 %	- 9 %
Coefficient de remplissage des hôtels	56,3 %	50,9 %	54,6 %	53,8 %	51,3 %

En outre, le cyclone Wasa, à la mi-décembre 1991, a causé d'importantes destructions.

En dépit de ces difficultés, l'activité économique est demeurée relativement soutenue, la consommation privée jouant un rôle moteur grâce à l'augmentation des revenus et au développement du financement bancaire des ménages polynésiens. Le secteur du commerce est ainsi celui qui, dans son ensemble, paraît avoir enregistré le meilleur niveau d'activité.

L'effort de construction, de son côté, s'est maintenu même s'il reste encore insuffisant pour absorber une demande croissante de logements générée par une population en développement rapide.

La commande publique a également permis de maintenir un certain volume d'activité, principalement dans le domaine du génie civil. L'état des infrastructures reste cependant à améliorer, en particulier dans les archipels, ce qui devrait assurer aux entreprises du secteur un courant d'affaires important.

Les marchés publics ont été appuyés, mais faiblement, par quelques réalisations du secteur privé, principalement dans l'hôtellerie. Ces investissements nouveaux, ainsi que les projets sur le point d'être menés à terme, permettront d'accroître la capacité d'accueil du territoire.

On peut souligner par ailleurs le dynamisme de l'activité dans certains secteurs spécifiques, notamment la pêche grâce à la mise en service des deux premières unités de pêche semi-industrielles (243 millions de francs d'exportations en 1991, contre 206 en 1990) et la production perlière.

Cependant, l'économie du territoire sera nécessairement affectée par la décision de suspendre les essais nucléaires, compte tenu du rôle considérable que joue le centre d'expérimentation du Pacifique qui regroupe les activités des forces armées et celles du Commissariat à l'énergie atomique. Le Centre d'expérimentation du Pacifique a injecté, en 1991, plus de 2,3 milliards de francs dans l'économie polynésienne : 1,2 milliard de francs en dépenses de personnel (le C.E.P. emploie près de 8.000 personnes), 700 millions de francs en dépenses auprès des entreprises locales, 400 millions de francs en droits d'entrée versés au territoire.

Le ministre des DOM-TOM a cependant indiqué que cette suspension aurait des conséquences de portée limitée, le centre d'expérimentation étant maintenu en l'état.

Le commerce extérieur du territoire, structurellement très déficitaire, voit son déficit commercial se réduire légèrement et le taux de couverture passer de 12 à 14 %.

Importations	5.056	5.161	+ 2 %
Exportations	606	722	+ 18 %
Solde	- 4.450	- 4.438	+ 0,2 %
Taux de couverture (%)	12 %	14 %	-

*en millions de francs*

### C. L'ÉCONOMIE NÉO-CALÉDONIENNE EN 1991

En 1991, l'activité économique a connu un ralentissement certain en Nouvelle-Calédonie. Fortement dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements et ses débouchés, l'économie néo-calédonienne souffre, depuis le second semestre 1990, de la mauvaise conjoncture mondiale et de la fin du cycle de forte croissance engagé en 1988.

L'évolution du secteur du nickel apparaît très contrastée. Alors que les prix du minerai exporté vers le Japon ont suivi les cours en baisse des produits métallurgiques, les quantités de minerai produites et exportées sont en forte progression, comme l'illustre le tableau ci-après.

*(en milliers de tonnes)*

	1990	1991	Variation
Production	4,486	5,640	+ 26 %
Exportations	2,263	3,235	+ 43 %
Exportations en valeur (millions de francs)	400	559	+ 40 %

En revanche l'activité sur les autres produits métallurgiques (mattes et ferro nickel) a été beaucoup moins intense : la production augmente de 4 % mais les exportations (1.655 millions de francs) diminuent de 10 % en tonnage et de 16 % en valeur.

Les résultats des entreprises du secteur touristique ont été décevants. Le territoire a accueilli 83.524 touristes «de séjour» contre 86.870 l'année précédente (soit une diminution de 4 %). En revanche, la durée moyenne de séjour est passée de 12 à 14 jours. Dans le même temps, le nombre des croisiéristes (37.000) a diminué d'1,5 %. Cependant, compte tenu de la poursuite des efforts d'investissement et de promotion des professionnels comme des pouvoirs publics, la Nouvelle-Calédonie a incontestablement vocation à profiter de la future reprise des flux touristiques mondiaux.

Contrairement à la Polynésie, la demande intérieure n'a pu servir de relais au tassement global des exportations en valeur. La diminution du taux de croissance, des importations et des crédits à l'économie illustrent le faible dynamisme de la consommation et de l'investissement privé.

Seules les dépenses publiques -les transferts publics ont fortement progressé- ont permis de soutenir la demande globale, mais sans pour autant absorber la progression de la population active à la recherche d'un emploi.

Dans le secteur des services, on constate un accroissement du taux d'inflation et une détérioration du taux de couverture des importations par les exportations.

La dépendance du secteur agricole envers l'extérieur reste forte malgré de sensibles progrès en matière d'élevage. Le développement de la production aquacole a permis une croissance des exportations qui devrait se poursuivre grâce aux nouveaux investissements matériels et immatériels réalisés.

Enfin, les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ont pu profiter de l'augmentation des programmes d'investissements publics. Ce secteur qui concourt à hauteur de 6 % environ au P.I.B. du territoire en constitue le deuxième secteur productif, après la mine et la métallurgie.

Le commerce extérieur a enregistré une nouvelle dégradation de son solde. Le déficit commercial a atteint en 1991, 44 milliards de francs C.F.P., soit le niveau le plus élevé jamais enregistré, en dépit d'une croissance modeste des importations, comme l'illustre le tableau ci-après.

Importations	4.781	4.884	+ 2 %
Exportations	2.616	2.466	- 6 %
Solde	- 2.165	- 2418	- 12 %
Taux de couverture (%)	55 %	50 %	-

\*

\* \*

**Lors de l'examen par la Commission des Affaires économiques et du Plan des crédits relatifs aux Territoires d'Outre-Mer figurant au projet de loi de finances pour 1993, le rapporteur pour avis a estimé, à titre personnel, que ces crédits auraient pu faire l'objet d'un avis favorable.**

**Toutefois, la commission a pris la décision de principe de ne pas exprimer d'avis sur les crédits budgétaires inscrits dans la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993, compte tenu des conditions particulières de sa discussion.**